

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

Le conseil procède au tirage au sort des jurés.

ELECTIONS SENATORIALES

Il est procédé à l'élection à bulletin secret de la liste des 7 titulaires et de la liste des 4 suppléants.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le conseil approuve le projet préfectoral sous réserve qu'il intègre les communes ayant fait le choix de rejoindre l'agglomération sambrienne sans provoquer de discontinuité territoriale.

DEMANDE DE SUBVENTION MOULIN AU CONSEIL GENERAL

Sur proposition de Frédéric BERNARD, le conseil sollicite à nouveau le département pour les travaux du moulin à hauteur de 16 % du montant, en complément des 64 % accordés par la Région.

SUBVENTION ASSOCIATIVE

Le conseil vote une subvention de 150 € à l'association « Marpent, Eau, Nature » et une de 100 € au CLIC, pour son partenariat dans le suivi de plusieurs personnes âgées de la commune.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le conseil donne son accord pour que le maire signe un avenant au contrat enfance et Jeunesse qui lie la CAF, l'AMVS et les différentes communes, de manière à permettre des modifications pour les communes de Recquignies et de Maubeuge.

MAISON DE LA PETITE ENFANCE (3-6 ANS)

Sur proposition de Pascal LEBLANC, adjoint aux affaires sociales, le conseil vote les tarifs d'inscription à la Maison de la Petite Enfance, les Marpinioux, pour la période allant de septembre 2011 à fin juin 2012.

Cette période couvre, sauf les jours fériés, le mercredi après-midi et les après- midis du lundi au vendredi des vacances scolaires de 13 h 30 à 17 h 30

- 42 € pour les familles allocataires CAF, 32 € à partir du deuxième enfant.
- 32 € pour les familles allocataires ayant un quotient familial CAF inférieur à l'indice 503 (sur présentation des justificatifs)

- 21 € pour les familles percevant les minima sociaux ou inscrites au CCAS
- 53 € pour les familles non allocataires

Tous ces tarifs sont doublés pour les enfants non scolarisés sur la commune

BUDGET

Monsieur Christian LAVIELLE demande que les frais d'étude du projet Barbusse soient mis dans la section investissement puisque ce projet s'est concrétisé et qu'une telle modification permettra à la commune de récupérer la TVA sur les études.

Il présente ensuite les propositions des organismes de crédit consultés pour l'emprunt inscrit au budget, dans l'attente de percevoir les subventions attendues.

Le conseil vote pour la Caisse d'Epargne qui propose un taux de 3,92 % pour un emprunt de 200 000 € remboursable sur dix ans.

PROJET DE LOTISSEMENT

Le conseil vote la création d'un budget annexe ainsi que l'assujettissement à la TVA pour cette opération.

TAXI

Le conseil donne son accord pour qu'un exploitant de taxi puisse bénéficier d'une seconde place de stationnement

FRAIS DE MISSION

Le conseil donne son accord pour qu'un agent municipal, parti en formation, puisse se voir rembourser ses frais de transport (sur la base du tarif SNCF 2^e classe) et ses frais de repas sur la base des tarifs de remboursement de la fonction publique.

Le conseil délibère également pour donner mandat au maire afin que les déplacements des agents se fassent dans le cadre d'un ordre de mission.

DEPART EN RETRAITE : PRINCIPE DE L'OCTROID'UN CADEAU

Le départ en retraite récent d'un agent communal amène le Conseil à approuver le principe de l'octroi d'un cadeau à chaque départ en retraite.